

CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 21 octobre 2021

Le Conseil Municipal de la Commune de SIDEVILLE s'est réuni le jeudi 21 octobre 2021 à 19 heures au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Henri DESTRÉS, le Maire.

Présents : Henri DESTRÉS, Christophe LELIÈVRE, Thérèse PARIS, Martine PAGNY, Charlotte HAMELIN, Lionel LERÉVÉREND, Joël Liais, Philippe PIOL, Brigitte SANSON, Pascale TISSOT, Samuel VERLINDE,

Excusés : Martine DUPONT (pouvoir à Martine PAGNY), Patricia DUPONT, (pouvoir à Thérèse PARIS), Jean-Baptiste LETERRIER (pouvoir à Charlotte HAMELIN), Sébastien VRAC

Secrétaire de séance : Charlotte HAMELIN

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :
Changement de la fenêtre du logement de l'école.

Accord unanime du Conseil Municipal.

1. Approbation du compte-rendu du 23 septembre 2021

Le compte- rendu de la séance du 23 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Bâtiment périscolaire : avenant TABARIN ENTZMANN (lot 7)

Monsieur le Maire informe les conseillers que lors de la réunion du 23 septembre 2021, le Conseil Municipal a validé les travaux nécessaires non prévus au marché pour l'alimentation électrique du bâtiment périscolaire d'un montant HT de 4752.56 €

Après avoir entendu les explications, la commission d'appel d'offres a validé cet avenant le 21 octobre 2021.

Montant initial HT du marché : 28 677.28 €

Montant HT de l'avenant : 4 752.66 € (16.57 % du marché)

Nouveau montant HT du marché : 33 429.94 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer l'avenant.

3. Bâtiment périscolaire : avenant TABARIN ENTZMANN (lot 8)

Monsieur le Maire informe les conseillers que lors de la réunion du 23 septembre 2021, le Conseil Municipal a validé les travaux nécessaires non prévus au marché pour la mise en place d'un point d'eau dans la garderie du bâtiment périscolaire d'un montant HT de 734.19 €.

Après avoir entendu les explications, la commission d'appel d'offres a validé cet avenant le 21 octobre 2021.

Montant initial HT du marché : 10 349.69 €

Montant HT de l'avenant : 734.19 € (7.09 % du marché)

Nouveau montant HT du marché : 11 083.88 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer l'avenant.

4. Bâtiment périscolaire : Avenant LEDUC (lot 2)

Monsieur le Maire explique au conseil que la durée prévue du chantier était de 7 mois, avec les retards de livraison de certains matériaux le chantier a duré un mois de plus que prévu. Il était donc nécessaire de garder la base vie un mois supplémentaire. La location pour ce mois est de : 632.50 € HT.

Après avoir entendu les explications, la commission d'appel d'offres a validé cet avenant le 21 octobre 2021.

Montant initial HT du marché : 54 357.68 €

Montant HT de l'avenant 1 : 2 719.19 € (5%)

Montant HT de l'avenant 2 : 632.50 € (1.16%)

Nouveau montant HT du marché : 57 709.37 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer l'avenant.

5. Devis travaux tranchée alimentation eau potable

Monsieur le Maire informe le Conseil que pour alimenter le nouveau bâtiment en eau potable, il est nécessaire de se raccorder au compteur extérieur à la cour de l'école.

L'entreprise CAUVIN propose de réaliser la tranchée et la pose d'un fourreau et grillage avertisseur pour un montant de 1 020 € HT.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité acceptent le devis de l'entreprise CAUVIN pour la somme de 1 020 € HT soit 1 224 € TTC.

6. Devis branchement alimentation eau potable

Monsieur le Maire informe le Conseil que pour alimenter le nouveau bâtiment en eau potable, il est nécessaire de se raccorder au compteur extérieur à la cour de l'école.

L'entreprise TABARIN ENTZMANN propose de réaliser le raccordement du bâtiment au compteur pour montant HT de 959.90 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le devis de l'entreprise TABARIN ENTZMANN pour la somme de 959.90 € HT soit 1 151.88 € TTC.

7. Devis téléphonie école

Le réseau téléphonique existant ayant souvent des dysfonctionnements Monsieur LELIEVRE présente aux membres du conseil 2 propositions de la société HEXATEL pour un montant de 849 € HT et un autre de 3 919 € HT pour équiper les deux bâtiments scolaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le devis pour la somme de 849 € HT soit 1 018.80 € TTC.

Il est également proposé une offre pour la fourniture et la mise en service d'un réseau WIFI pour un montant de 1 989 € HT.

Monsieur Lionel LEREVEREND propose de passer en filaire pour éviter la diffusion d'onde dans l'école et une meilleure connexion.

Le Conseil municipal à l'unanimité préfère reporter le vote et se donne le temps de réfléchir à la meilleure solution.

8. Bâtiment périscolaire ; Achat d'équipements divers pour l'entretien

Madame PARIS évoque la nécessité de mettre en place des meubles de rangement dans le local cuisine.

Il est proposé un devis MANUTAN pour un montant de 1 159.42 € HT et un devis de GOUVILLE FROID pour la fourniture et la pose pour un montant de 1 172.28 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le devis de GOUVILLE FROID pour un montant HT de 1 172.28 €

Madame PARIS propose également l'achat d'un vestiaire pour le personnel de la garderie et de la cantine :

- DALTONER : 2 vestiaires montant HT 470.92 €
- VESTIMETAL 1 vestiaire montant HT 285.47 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le devis de l'entreprise DALTONER pour un montant HT de 470.92 €.

D'autre part, il est également proposé 1 devis de la société TLPRO pour l'achat d'un chariot de ménage pour un montant de 267.29 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le devis de l'entreprise TLPRO pour un montant HT de 267.29 €.

9. Devis fenêtre salle d'eau logement école

La fenêtre de la salle d'eau du logement de l'école étant défectueuse, il est nécessaire de la remplacer. A cet effet, Monsieur LELIEVRE présente le devis de l'entreprise LEBLOND pour un montant de HT de 726.19 € et le devis de la société CHOUETTE MENUISIER pour un montant HT de 587.68 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le devis de l'entreprise CHOUETTE MENUISIER pour un montant HT de 587.68 €.

10. Questions et informations diverses

- Madame Brigitte SANSON fait remarquer que la salle de convivialité est parfois dans un état de propreté qui laisse à désirer. Le personnel communal qui l'occupe le midi sera informé de cette remarque et il lui sera demandé d'être vigilant sur ce point par respect pour les associations qui utilisent la salle.
- Madame Pascale TISSOT s'étonne de la pose d'autocollants sur les feux de signalisation du Hameau Colette. Monsieur le Maire informe le conseil qu'il n'a jamais donné d'autorisation à ce sujet et donc Madame Pascale TISSOT se propose de les enlever.
- Madame Brigitte SANSON et Monsieur Christophe LELIEVRE évoquent les animations du Téléthon 2021 les 4 et 5 décembre. Une exposition de peinture et photos aura lieu à la mairie pendant toute la semaine et une randonnée pédestre sera organisée le dimanche 05 décembre le matin. Par ailleurs, Pour le défi crêpes, la vente de celles-ci sera organisée dans toutes les communes. Un point de vente sera mis en place au café « **Le Sidevillais** ».
- Monsieur DESTRES informe le Conseil du bon démarrage du café « **Le Sidevillais** » qui organisera un concert le 19 novembre. Il est également à noter le succès du marché du terroir qui a accueilli de nombreux visiteurs. Il regrette le manque de communication de la part de la presse sur ces événements et en fait part aux correspondants de presse présents.
- Madame Thérèse PARIS rend compte du conseil d'école qui s'est déroulé le 19 octobre dernier. Les effectifs sont de 189 élèves pour le RPI dont 88 élèves en maternelle. Il est à noter le retour plutôt positif sur la mise en place des 2 services de cantine. Il a été évoqué également les problèmes de cantine à Teurthéville-Hague.
- Les travaux du bâtiment périscolaire se terminant, il est prévu de déménager la cantine et la garderie pendant les vacances de la Toussaint. Il est fait appel aux bonnes volontés pour effectuer ce déménagement. L'inauguration pour remercier les partenaires financiers est prévue le samedi 04 décembre 2021 à 11 heures.
- Cette année le repas des Aînés devrait pouvoir se tenir fin janvier ou début février. Madame PARIS est chargée de contacter les traiteurs pour voir les possibilités.

La séance est levée à 21h10